

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	72
Procurations	11
Votants	83

DELIBERATION N°13-110322**Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Cente d'Exploitation**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 23 février 2022*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Dominique HERMENAULT	
BORREZE	Sylvie MENARDY	
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARLUX	Laurent LACOMBE	
CARSAC AILLAC	Guy ESTRUC	
JAYAC	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PAULIN		
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SALIGNAC EYVIGUES	Jean-Pierre PLANCHE	
SIMEYROLS	Héloïse MARADENE	
PRATS DE CARLUX	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST CREPIN ET CARLUCET	Charles MOLINA	
ST GENIES	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
ST JULIEN DE LAMPON		
STE MONDANE	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Jérôme DELPECH	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierette BLEMONT	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Marc PONS	
VALOJOUXX	Christiane SALVIAT	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC
LA ROQUE GAGEAC
MARCILLAC ST QUENTIN

Francis VAUCEL
Jérôme PEYRAT
Anne-Marie MALBEC

Serge PARRE
Jacques TUNEU
Marcelle DELIBIE

MARQUAY
PROISSANS
SARLAT LA CANEDA
ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES
VEZAC
VITRAC

Sylvie JESINGHAUS
Laurent GALMOT
Marlies CABANEL
Jean-Jacques ALBIE
Nathalie BALLERAND
Christine DANGREMONT
Frédéric TACHE
Marc PONS
Christian ROBLES

Patrick CROUZILLE
Marie-Pierre VALETTE

Eric ALARD

Christian SESTARET

Excusés :

M. Michel BOSREDON (*Montignac*), Mme Dorothée DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*), Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*), Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*).

Procurations :

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)
M. Philippe BASTIDE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Claudine LAWARREE-MALO (*Thonac*)
Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle les délibérations prises précédemment relatives à la réhabilitation du centre d'exploitation dans l'objectif de réaliser divers travaux de restauration et de réaménagements comme suit :

- L'extension de la salle de réunion décrite ci-dessus,
- Réfection du bâtiment de « la Périgourdine » ; réfection des toitures terrasses des bureaux et réaménagement des espaces
- Réaménagement du quai de déchargement et gestion des eaux pluviales
- Liaison informatique entre les bâtiments
- Création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages
- Réfection de l'aire de stockage en partie basse et des bitumes
- La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contre-bas des garages.

Le Président rappelle la délibération de l'assemblée en date du 02/07/2021 choisissant le cabinet ING'MO de Cénac et St Julien (24250) pour assurer la maîtrise d'œuvre en lien avec la réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation.

Il rappelle l'urgence d'intervenir, pour des raisons de sécurité, sur une zone du quai de déchargement qui présente un défaut de structure et qui doit être consolidée en urgence.

Il précise que, pour des raisons de sécurité, le déversement des camions depuis le haut de quai sera remplacé par un déversement en bas de quai, et reprise avec un grappin. Pour cela, le bas de quai doit être réhabilité, deux murs amovibles édifiés à l'aide de blocs béton afin de créer une cellule d'environ 10 mètres par 12 mètres.

Enfin, le projet initial prévoyait également, à ce même endroit, la réfection des évacuations des eaux pluviales en bas de quai, lesquelles devront prendre en charge le caractère sanitaire avec traitement des résidus.

Le Président propose de réaliser les travaux urgents de réhabilitation sa plateforme de déchargement comme suit :

- Travaux de terrassement et création d'un bassin de collecte des eaux pluviales
- Terrassement en tranchée commune et remblaiement
- Réseaux d'eaux pluviales
- Réservations téléphoniques et électriques
- Structure et revêtement béton armé
- Maçonneries, réfection de tête de mur préfabriqué

Il s'agit d'un marché de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée : *En application de l'article 142 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, publiée au journal officiel du 8 décembre, qui prévoit que jusqu'au 31 Décembre 2022 les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ TH.*

Enfin, le Président fait part à l'assemblée des conclusions de la Commission des marchés relative à la consultation des entreprises qui a été réalisée en procédure fermée.

Le dossier de consultation fait état des critères de sélection suivants :

- L'intérêt économique (45 points)
- La capacité technique à accomplir les prestations (35 points)
- les délais de réalisation (20 points)

Le marché comprend un lot unique de réhabilitation de la plateforme de déchargement : 3 offres ont été remises (Ets EUROVIA, SIORAT et GARRIGOU TP) et répondent au cahier des charges. Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, le mieux disant est SIORAT, recueillant la note de 94 points /100 pour la réhabilitation de la plateforme de déchargement d'une valeur de **94 789.25 € HT**, soit 113 747.10 € TTC.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni le 01/03/2022, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Confirme** l'urgence d'intervenir sur la structure du quai afin d'assurer une bonne sécurité,
- **Confirme** la nécessité de réhabiliter le quai afin d'effectuer les déchargements en partie basse, et non plus en partie haute,
- **Prend acte** du coût des travaux,
- **Retient** l'entreprise SIORAT pour réaliser les travaux de réhabilitation de la plateforme de déchargement, pour un montant de 94 789.25 € HT soit 113 747.10 € TTC
- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre ces travaux.
- **Donne** délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché afin que les travaux de consolidation et de réhabilitation du quai puissent intervenir au plus tôt.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 11 mars 2022.


Jérôme NICOLAS
Président
120-24200 MARCILLAC